

« Régionaliser l'école conduirait à des absurdités »

Différence de diplômes, moins de mobilité entre les professeurs,... le patron de l'enseignement catholique dénonce les effets négatifs d'une régionalisation.

L'*approche romantique de la régionalisation pure et simple de l'enseignement se heurte à des obstacles incontournables* ». Elle conduirait progressivement « à des absurdités et à une situation sous-optimale pour les Wallons et les Bruxellois francophones ». Si le débat sur la régionalisation des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait rage ces dernières semaines, pour la Fédération de l'enseignement catholique, le Segec qui représente la moitié des élèves francophones, la réponse est claire : non à une régionalisation de l'enseignement.

Son patron, Etienne Michel, dévoile au *Soir* une note qui détaille les raisons de cette opposi-

tion. D'un point de vue pratique, une régionalisation entraînerait un casse-tête pour les acteurs de terrain : des diplômes différents, des cursus différents, des statuts et des barèmes différents et freinant la nécessaire mobilité des membres du personnel,...

Le patron de l'enseignement catholique pointe aussi le coût supplémentaire que représenterait un dédoublement de l'administration. Etienne Michel parle même d'un « vrai non-sens ». Entendant les volontés régionalistes, il propose plutôt de prévoir « un représentant des Régions dans les futurs organes de gestion du réseau Wallonie Bruxelles Enseignement ».

La distinction des rôles de l'autorité publique comme régulateur et comme opérateur est l'autre grand thème qui agite en ce moment le monde de l'enseignement. Pour rappel, la ministre de l'Éducation cumule la casquette d'organisatrice de l'école publique et de contrôleuse de l'ensemble du secteur.

Le Pacte d'excellence proposait de scinder ces deux fonctions. Un projet qui a été refusé par le MR la semaine dernière et qui empêche l'application d'une partie du Pacte d'excellence. Une situation que dénonce Etienne Michel : « Si on veut assurer l'avenir du Pacte d'excellence, il faudra le rendre possible après les élections ». ■

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La réforme des kots wallons fâche Bruxelles

Le gouvernement wallon a annoncé fièrement vendredi qu'une prime de 1.000 euros par an serait offerte aux étudiants dont le domicile se trouve à plus d'une heure en voiture, aux heures de pointe, de leur établissement d'enseignement supé-

rieur, universitaire ou non-universitaire. Cette prime ne concerne toutefois que les étudiants qui resteront étudiant en Wallonie, pas ceux qui choisiront de poursuivre leurs études à Bruxelles. Ce qui suscite pas mal de réactions négatives.

Dans une carte blanche adressée au *Soir*, le recteur de l'ULB, Yvon Englert, s'in-

surge contre une telle décision. « En excluant du bénéfice de la mesure (d'ailleurs sans nécessité) les étudiants qui souhaiteraient rejoindre un établissement d'enseignement supérieur de la Région bruxelloise, donc en cassant l'unicité de l'enseignement supérieur francophone, la décision met en lumière les très grands dangers de la régionalisation

des matières communautaires si on n'y prend pas garde. » Pour Rudy Demotte, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « c'est une régression pour la liberté de l'étudiant de choisir son université ». **P. 2 & 3**

« Régionaliser l'enseignement à des absurdités »

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES Le patron du Segec se prononce contre le détricotage des compétences

- Le débat fait rage ces derniers jours entre régionalistes et communautaristes.
- La Fédération de l'enseignement catholique fait clairement partie du second camp.
- Il crie au casse-cou.

Faut-il régionaliser les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Faut-il, en d'autres termes, confier aux Régions wallonne et bruxelloise, le soin de gérer l'enseignement, la culture et les matières sociales qui sont jusqu'ici le job de la Communauté française. Le débat fait rage ces derniers jours entre régionalistes et communautaristes. Et n'a pas échappé aux oreilles d'Étienne Michel, directeur général du Segec (la Fédération de l'enseignement catholique, qui scolarise environ la moitié des élèves francophones). Dans une note de travail interne - qu'il confie au *Soir* - il démonte les arguments des premiers pour mieux se ranger dans le camp des seconds. Tout en laissant la porte aux régionalistes de bonne volonté.

1 Les besoins en main-d'œuvre.

La différenciation des besoins en main-d'œuvre, donc en formation, entre la Wallonie et Bruxelles est souvent invoquée par les régionalistes convaincus.

Or, pour le Segec, les travaux préparatoires au Pacte d'excellence n'ont pas démontré qu'on peut attendre une valeur ajoutée d'un traitement régional de ces questions. Il note aussi que « faire primer les besoins de l'économie wallonne (ou bruxelloise) sur les attentes des élèves ou des étudiants relève d'une étroite dérive adéquationniste qui n'est pas socialement acceptable ». Tout en ajoutant que, dès aujourd'hui, le système d'enseignement est capable de prendre en compte des différences objectives entre bassins scolaires voire entre quartiers.

2 Le refinancement de l'enseignement.

Des leaders de l'enseignement supérieur aux directeurs du fondamental en passant par les syndicats et les por-

teurs de l'allongement de la formation des profs... tous demandent un refinancement du secteur enseignement à coup de centaines de millions. À long terme, souligne le Segec, c'est plus d'un milliard d'euros supplémentaires qu'il faudra trouver.

« Les Régions auront-elles la possibilité de dégager de nouveaux moyens financiers, à l'inverse de la Fédération, interrompt-il ? On peut en douter compte tenu de leur propre situation financière et des "déséconomies d'échelle" qui résulteront d'une opération de régionalisation. L'obligation de dédoubler - voire de détrippler - l'administration de l'enseignement constituerait, à cet égard, un vrai non-sens. Il est également utile de rappeler que le budget de l'enseignement représente 75 % des dépenses de la Fédération contre 6 % pour la culture et 6 % pour le social. Le transfert de l'enseignement aux Régions signerait à l'évidence la fin de la Fédération elle-même ; le maintien d'une institution réduite à la culture et au social constituerait un autre non-sens économique et politique ». Au passage, il souligne combien le déséquilibre Flandre-Wallonie en termes de capacité fiscale est patent et relève les difficultés de transférer à Bruxelles (partiellement cogérée avec la Flandre) ces matières personnalisables.

3 Pragmatisme versus romantisme

Pour Étienne Michel, « l'approche romantique de la régionalisation pure et simple de l'enseignement se heurte à des obstacles incontournables ». Elle conduirait progressivement « à des absurdités et à une situation sous-optimale pour les Wallons et les Bruxellois francophones comme l'a bien compris le ministre Demotte (*Le Soir* du 30 janvier) : des diplômes différents, des cursus différents (un tronc commun wallon et un bruxellois ?), des statuts et des barèmes différents et freinant la nécessaire mobilité des membres du personnel, le dédoublement coûteux de l'administration de l'enseignement etc. ». À cette approche « romantique », le Segec oppose une approche « pragmatique pour faire droit aux attentes régionalistes ». C'est possible, estime-t-il, dans le cadre du Pacte d'excellence et de la distinction des rôles de l'autorité publique comme régulateur et comme opérateur (lire par ailleurs). « Une formule simple serait par exemple, dans le décret relatif au réseau officiel actuellement en discussion, de prévoir une représentation des Régions dans les futurs organes de gestion du réseau Wallonie Bruxelles Enseignement ». ■

BRUNO PARVILLEUX

ERIC BURGRAFF

ENQUÊTE

Les directions apprécient les plans de pilotage

Que pensent les directeurs et directrices du fondamental de l'implémentation des plans de pilotage dans leurs écoles ? Le Segec a posé la question à 225 d'entre eux, impliqués - comme des centaines d'autres issus de différents réseaux - dans ce processus.

Les données récoltées contrastent avec certains

retours du terrain. Ainsi, pour 85 % des directions, les plans de pilotage leur ont réellement permis d'identifier les forces et les faiblesses de leurs établissements et de dégager les objectifs à poursuivre. En clair, après analyse des indicateurs de « performance » de l'école, ils perçoivent désormais très bien les buts à atteindre en termes, par exemple, de taux de redoublement, de compétences en maths, de renfor-

cement de la langue d'apprentissage etc. Pour un tiers d'entre eux par contre, les stratégies à mener restent floues. « Ce qui veut dire, note Étienne Michel, directeur du Segec, que pour eux, le diagnostic et les objectifs sont identifiés de manière pertinente mais qu'il reste difficile d'articuler un nombre limité de stratégies et d'actions à mener dans l'école pour mieux atteindre le but. Notre défi reste d'apprendre

aux établissements à faire des choix. »

Pour le surplus, le Segec relève que 80 à 85 % des directions disent que l'accompagnement individuel et la formation collective offerts par des conseillers pédagogiques leur ont été utiles. Enfin, les directeurs et directrices notent dans la même proportion, que le processus leur a permis de renforcer leur leadership pédagogique.

E.B.

la gouvernance selon le Pacte « La responsabilisation touche tous les acteurs de l'école »

ENTRETIEN

Ceux qui espéraient un changement de position en auront été pour leurs frais. Fin de semaine dernière, en commission Éducation au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le MR a rejeté la proposition de décret PS-CDH-Défi visant à scinder les pouvoirs organisateur et régulateur de la Fédération en matière d'enseignement. Une proposition qui doit, pour être validée, obtenir deux tiers de voix, donc nécessairement l'appui du MR.

Pour faire simple, rappelons que la ministre de l'Enseigne-

ment cumule la casquette d'organisatrice de l'école publique et de contrôleur de l'ensemble du secteur. Rappelons aussi que le Pacte d'excellence commande de scinder ces deux fonctions, donc de confier l'organisation des écoles officielles à un organisme d'intérêt public (OIP). Rappelons enfin que si le même Pacte va dans ce sens c'est pour faire place à de nouveaux principes de gouvernance de l'école : des plans de pilotage identifiant forces-faiblesses, objectifs et actions prioritaires feront l'objet d'un contrat entre les acteurs de terrain et le ministère de l'Enseignement. D'où la nécessité de scinder pouvoirs organisateur et régulateur afin d'éviter que la ministre ne se retrouve à signer un contrat avec elle-même.

On était donc là, fin de semaine dernière quand, en com-

mission, le MR a confirmé par son vote ce qu'il avait annoncé précédemment : il rejette la proposition de texte, notamment parce que « ce projet entraîne au moins symboliquement la validation du système des plans de pilotage qui vont provoquer une charge administrative supplémentaire pour les directions ».

Vraiment ? Étienne Michel, directeur général du Segec (secrétariat général de l'enseignement catholique) qui défend, comme les autres pouvoirs organisateurs, cet élément majeur du Pacte d'excellence, s'étonne.

Quel lien entre les plans de pilotage et le pacte ?

L'obligation pour les écoles de se doter d'un plan de pilotage figure dans le « décret-mission » depuis février 2016 c'est-à-dire bien avant le Pacte qui date de mars 2017. L'origine des plans de pilotage est donc sans lien juridique ou fonctionnel, avec l'actuel débat sur la distinction des rôles de l'autorité publique. Par ailleurs, selon une enquête réalisée auprès de 225 écoles fondamentales du réseau, la mise en place de ces plans de pilotage passe plutôt bien parmi les directions d'écoles.

Par contre, une fois votés, ils enclencheront l'obligation pour les écoles de contractualiser avec le ministre de l'Enseignement ?

Exact. Et c'est là qu'intervient l'indispensable distinction des rôles de l'autorité publique pour la mise en œuvre du pacte

d'excellence. Elle tient à l'exercice de fonctions qui sont le propre d'un État « régulateur » et non « opérateur ». Le plan de pilotage qui, jusqu'à présent ne concerne que l'école, prendra la forme d'un contrat entre cette école et l'autorité publique. Il est évident que pour y parvenir, il faut une personnalité juridique différente entre l'autorité publique régulatrice et l'autorité publique organisatrice.

Le Pacte évoque aussi la responsabilisation ?

Le Pacte repose sur deux piliers, l'autonomie et la responsabilité des établissements. Le plan de pilotage est élaboré à l'échelle des écoles mais son respect fait appel à la responsabilisation. Sachant que ce processus prévoit la possibilité de possibles sanctions financières en cas de mauvaise volonté manifeste, il est évident qu'il ne peut pas concerner uniquement l'enseignement subventionné. On ne peut pas prévoir

de potentiellement sanctionner tout le monde à l'exception des écoles du réseau de la Fédération. Par ailleurs, cette chaîne de responsabilisation touche tous les acteurs de l'école : les

délégués aux contrats d'objectifs qui auront des fonctions d'arbitrage, les directions, enseignants... Tout ceci n'est envisageable que par distinction des rôles de l'autorité publique.

Comprenez-vous pourquoi le MR, qui a ce point dans son programme, refuse de voter le texte ?

Je ne commente pas les raisons pour lesquelles le MR fait ce choix. Je sais aussi que nous sommes dans un contexte pré-électoral et que la raison politique peut avoir des raisons que la raison scolaire ne connaît pas. Cela dit, si ce n'est pas possible avant les élections, il faudra, si on veut assurer l'avenir du Pacte d'excellence, le rendre possible après les élections. Mais notre préférence est évidemment que cette question soit réglée dans les prochaines semaines. Nous sommes dans un système démocratique et la prochaine majorité devra se demander ce qu'elle fait avec le Pacte. Ou bien le refonder. Ou bien le poursuivre, ce qui est notre vœu car l'enseignement a absolument besoin de stabilité, de perspective. Tous les chefs d'établissement sont au travail. Ils ne comprendraient pas que l'autorité publique change son fusil d'épaule alors qu'ils sont en plein travail. ■

Propos recueillis par

E.B.